

Rennes, le 06/12/2024

Service émetteur :

Direction de la Stratégie Régionale en Santé
Direction Adjointe Qualité et Pilotage
Département Qualité et Droits des Usagers

La Directrice générale
de l'Agence Régionale de Santé Bretagne

à

Monsieur le Directeur
EHPAD MUTUALISTE DES CHAMPS AU DUC
10 RUE DES CHAMPS AU DUC
22000 ST BRIEUC

Objet : Contrôle sur pièces de L'EHPAD MUTUALISTE DES CHAMPS AU DUC
P. J. : 1 tableau

Lettre recommandée avec accusé de réception n° :2C 181 905 4772 4

Monsieur le Directeur,

Comme suite à mon courrier en date du 15 novembre 2024 et dans le cadre des dispositions des articles L121-1 et L122-1 du code des relations entre le public et l'administration, vous avez formulé des observations sur les prescriptions envisagées à l'issue du contrôle sur pièces de L'EHPAD MUTUALISTE DES CHAMPS AU DUC réalisé au mois d'octobre 2024.

Concernant la prescription n°1 relative à l'absence de signature des relevés de conclusion des réunions du CVS par son président, vous avez adressé les comptes rendus des CVS du 13 juillet et du 22 novembre 2023 signés du président du CVS. Cette prescription est par conséquent devenue sans objet.

Concernant la prescription n°2 relative à l'absence d'un présence systématique, la nuit, d'une personne ayant la qualification d'aide-soignant, vous avez adressé les diplômes des deux personnels de nuit remplaçants (un diplôme aide-soignant et une attestation d'habilitation de l'IFPS de Saint-Brieuc à exercer en qualité d'aide-soignant). Cette prescription est par conséquent devenue sans objet.

Par ailleurs, afin d'améliorer l'organisation et le fonctionnement de votre établissement, je vous invite à suivre l'ensemble des recommandations listées dans le tableau.

Ainsi, le niveau global d'exposition de votre établissement, au regard du risque de dysfonctionnements de nature à affecter la qualité et la sécurité de la prise en charge des personnes âgées accueillies en EHPAD, est maintenu en « Faible ».

Je vous remercie pour les réponses déjà apportées et du travail engagé que je vous invite à poursuivre.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de ma considération distinguée.

P/La Directrice générale
de l'Agence Régionale de Santé Bretagne

Le Directeur adjoint Qualité et pilotage

Ludovic ALAUX

L'ARS Bretagne procède à un traitement de vos données personnelles pour la gestion et le suivi de votre activité. Vos données sont conservées 10 ans et sont uniquement destinés à l'ARS Bretagne. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits Informatique et Libertés, contactez le Délégué à la Protection des Données de l'ARS par mail : ARS-BRETAGNE-CIL@ars.sante.fr ou par voie postale.

6 place des Colombes
CS 14253
35000 Rennes Cedex
Tél : 02.90.08.80.00
www.ars.bretagne.sante.fr

